

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 05 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 5 juillet 2022 à 18h, le Conseil Municipal de Dammarie sur Loing, dûment convoqué le 24 juin 2022 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre Ducardonnet, maire.

Présents : M. Alexandre Ducardonnet, M. Denis Salin, Mme Béatrice Beauté, Mme Patricia Le fur, Gilbert Debost, Sylvie Reine, Jean-Pierre Beauchesne, M. Michel Lachèze et Mme Rose-Anne Bonneau

Excusé : Julien Chenault, et donne pouvoir à Béatrice Beauté
Secrétaire de séance : Rose-Anne Bonneau
Séance ouverte à 18h 00

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2022 : Après sa lecture par M. le Maire, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.
Pour information, les fonds de la vente de la maison de l'institutrice ont été versés mi-mai et s'élève à 46 510 euros.

Convention avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour le balisage des chemins de randonnées.

Les repérages ont été établis par l'association de randonnée de Nogent sur Vernisson.
Les panneaux seront livrés à Chatillon-Coligny. Ce sera à la commune d'aller chercher les panneaux et de les installer.

Voté à l'unanimité par le conseil municipal

Convention concernant le prêt et la location de matériel appartenant à la mairie avec une caution.

La commune va établir une convention pour les personnes ou les associations souhaitant louer du matériel appartenant à la mairie.
Nous ne souhaitons pas louer ou prêter les barnums, ils sont trop fragiles. A chaque utilisation il faut les enlever de leurs housses avant la location et après pour vérifier l'état : déchirures, humidité... trop de contraintes.
Nous pouvons louer des bancs et les tables de la commune
20 euros par jour et par bancs et tables.
Une caution de la valeur d'achat sera demandée à la signature d'une convention.
Il est important de faire un inventaire du matériel existant dans son état actuel pour pouvoir mettre en place ces locations.

Convention avec le CEP (conseil en énergies partagée)

Le conseil municipal donne son accord afin que Mr le maire signe une convention avec CEP pour continuer les projets autour de l'amélioration et l'isolation de l'ensemble de nos bâtiments communaux : l'agence postale, la mairie, les salles associatives, la salle polyvalente.... Le montant s'élève à 0.75 euros par habitant la seconde année, la seconde année (1 euros / habitant la première année)

Voté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération sur le devis de faisabilité des travaux de géothermie.

La commission va poursuivre son travail sur les projets des travaux de géothermie pour l'ensemble des bâtiments communaux. L'étude se découpe en plusieurs volets.
Cebi 45, l'entreprise choisie pour les études et les travaux, a proposé un devis de 10500€
Volets 1 : L'étude thermique
Volet 2 : l'étude de faisabilité sur la géothermie

La commune pourra toucher une subvention sur les études à une hauteur de 60 %

La signature du devis est votée à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération déploiement de la fibre poteau ou par enfouissement.

Denis Salin présente les démarches entreprises pour le déploiement de la fibre sur notre commune. Nous avons 4 kms d'enfouissement à prévoir pour la fibre : route des sélègres aux copeaux, près de la forge, sur la route de rognny : des gaudolles à Crot à Moulin.

Pour cet enfouissement cela reviendrait à 21 000 euros à la commune.

Si nous ne n'acceptons pas l'enfouissement, le prestataire prend en charge la pose des poteaux.

Le conseil municipal accepte donc la pose de poteau pour le déploiement de la fibre dans la commune.

Délibération groupement de commande permanent avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Pour bénéficier du groupement de commande avec la communauté de Communes une délibération est établie pour autoriser le maire à signer la convention entre les 2 parties.

Délibération des subventions aux associations.

Un courrier va être envoyé aux président(e)s des associations dammariennes pour que celles-ci puissent bénéficier d'une subvention. Les responsables devront fournir la liste des personnes résidentes de la commune adhérente à l'association. Un montant de 10 euros par habitant sera octroyé.

Voté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération publicité des actes des collectivités locales par papier ou par voie électronique (site internet, panneau pocket)

Le conseil municipal donne son autorisation pour publier par voie électronique tous les actes des collectivités : arrêtés, délibérations, procès-verbaux, compte-rendu... L'affichage papier se poursuivra car tous les habitants ne sont pas équipés pour les recevoir.

Voté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération subvention de la coopération scolaire des écoles du Loing.

Les coopératives scolaires de chaque écoles (maternelles et élémentaires) permettent aux enfants de notre commune d'organiser et de vivre des sorties, des activités culturelles dans le cadre scolaire : sorties dans des musées, spectacles, classe de neiges, classe découverte, ciné-écoles...

Le conseil municipal vote une subvention de 8 euros par enfants de Dammarie scolarisés dans les écoles du Loing (maternelle et élémentaire).

Stagiairisation de Mme Marie DESTRIEUX

Mme Marie DESTRIEUX est embauché par la commune à mi-temps pour l'Agence postale communale.

Mr le maire propose que pendant un an Mme Destrieux soit en stage pour être titulariser par la suite en effectuant son stage de titularisation dans l'année.

Voté avec une voix contre, Mr Lachèze informe qu'il est contre cette stagiairisation.

Contrat de Mr Samuel PEREZ pour un contrat déterminé de trois mois et la signature d'une convention de stage.

Mr Ducardonnet, Maire présente le projet de Mr Samuel PEREZ souhaitant s'installer comme éleveur avec un atelier héliicole sur la commune. Avec son projet, il est soutenu par la Région Centre Val de Loire et les organismes agricoles. Il doit développer progressivement son projet pendant trois ans. Il serait en contrat dans une couveuse

pour le soutenir dans son projet. Il pourrait également avoir une partie de son temps comme salarié polyvalent à la commune pour l'entretien ou autres travaux.

Après échanges nous pensons que le profil de poste de Mr PEREZ ne convient pas à la recherche actuelle pour la commune.

Ouverture d'un poste à mi-temps pour l'embauche d'une personne pour l'entretien et les divers travaux polyvalents sur la commune

Pour faire face aux travaux d'entretien tracteur : fauchage, entretien des routes et chemins sur la commune, Mr Doubre, agriculteur, a été choisi pour réaliser ces travaux à 25 euros de l'heure HT en prestation.

La commune doit créer un poste de contractuel sur 15 heures semaine « agent territorial », afin d'effectuer les travaux d'entretien et de polyvalence pour la commune.

Plusieurs candidatures ont été envoyées. Le maire, les adjoints et les membres de la commission « personnel » va recevoir les candidats.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste à mi-temps.

Délégation pour la signature comme agent d'état civil et pour les demandes de certificat d'urbanisme à Mme Virginie MORARD

Le Conseil Municipal fait une délibération pour permettre à Mme Virginie Morard de signer les actes d'état civil. Un registre sera rempli pour chaque acte signé de sa part.

Les demandes d'urbanisme seront signées par Mr le Maire ou ses adjoints car certaines demandes sont sensibles. Voté à l'unanimité.

Information pour la sécurité sur notre commune

Suite à leurs formations SST (premiers geste de secours) Mme Morard et Ballanger nous font part des différents points à mettre en place pour la sécurité des bâtiments et des personnes sur notre commune.

Une liste va être réalisée, plusieurs éléments avaient été relevés lors du passage de DEKRAR intervenant sur la commune.

Mme Morard Virginie est nommée responsables secours pour les bâtiments de la mairie, agence postale.

Mme Ballanger Pauline est nommée responsables secours des bâtiments ateliers.

Mr le Maire va prendre contact avec le responsable du SDIS pour connaître toutes les mesures à prendre pour les bâtiments et autres endroits sur notre commune.

Courrier de décharge

Il est important de signer un courrier de décharge de responsabilité pour certaines actions ; plusieurs modèles vont être proposés afin de l'appliquer dans les diverses situations sur notre commune.

Opportunité de rachat des murs de l'auberge du Canal avec L'EPFLI.

Le Bâtiment dans lequel se trouve l'auberge du canal dernier commerce du village est à vendre. Il s'y trouve donc le commerce au rez de chaussée et un appartement F3 habité à l'étage.

Afin de sauvegarder l'existence de ce commerce, Mr le maire propose que la commune rachète les murs.

L'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental peut nous accompagner dans ce projet puisque c'est leur mission.

Si la commune adhère à l'EPFLI nous pourrions bénéficier d'un soutien technique, administratif et juridique pour mettre en place ce projet. Des frais de portage s'élèveraient à 1.5 %. La commune rembourse ce prêt sur 2 à 15 ans. Pendant cette période l'EPFLI gère la réception des loyers et la gestion avec les locataires.

Actuellement un loyer de 350 euros pour le restaurant et 300 euros pour l'appartement sont en cours.

Pour continuer dans cette démarche nous devons demander l'autorisation à la Communauté de commune.

Mr le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer la procédure du rachat à du dit bâtiment (3 rue du canal) par l'EPFLI sur 15 ans.

Voté avec une voix contre

Mr Lachèze informe qu'il est totalement opposé à ce type de procédure.

Devis pour déplacer l'autel de l'église

Denis Salin à demander un devis à l'entreprise DEPEE pour déplacer l'autel de la chapelle et le remettre à sa place initial dans le cœur de l'église. Le montant est de 2570 euros. L'association de la sauvegarde de l'église de Dammarie est prête à participer au financement de cette opération. Le conseil propose que des concerts soient donnés pour financer au maximum ces travaux.

Proposition de concert à l'église de Dammarie sur Loing

Mme Bonneau soumet l'idée d'organiser un concert dans le cadre d'un projet Hors Saison Musical. Programme national, ou des musiciens de renommé se produisent sur un week end dans des villages de moins de 1500 habitants.

Deux à trois prestations le samedi dans des établissements comme un EHPAD, un centre d'accueil pour personnes handicapées, auprès d'un public scolaire..., le dimanche un concert est donné dans une église chauffée.

La commune participe financièrement en fonction du nombre d'habitant. C'est une occasion d'animation dans les villages. De faire découvrir de la musique à des publics plus isolés. Cette proposition est organisée en hiver d'octobre à mars. Périodes où les musiciens ont moins de concerts.

Animation le 15 août :

Mr Jérôme Tonnellier souhaite organiser un concert le lundi 15 août dans l'église cela peut s'allier avec la proposition du repas partagé organisé par la municipalité ; La commune propose donc d'inviter les habitants le 15 août : chaque personne ou famille apporte de quoi partager. La municipalité offre l'apéritif. Nous pensons le faire comme annoncé au lavoir pour permettre d'avoir de l'ombre et des sanitaires sur place. Soirée cinéma prévue initialement, impossible reportée au goûter de Noël.

Louer une parcelle communale à Mr Samuel PEREZ pour son installation professionnelle.

Pour réaliser son projet d'installation d'un atelier hélicicole et le développer sur la commune, Mr Perez doit trouver une parcelle d'au moins 1 hectare. Alexandre Ducardonnet, le Maire demande au conseil municipal si nous pourrions louer avec un bail agricole la parcelle de la sapinière près de la station d'épuration. Besoin d'humidité, d'herbe...

Mr le Maire recherche des éléments pour les conditions d'un bail pour louer cette parcelle.

Plusieurs décisions modificatives.

Imputation	Ouvert	Réduit
D F 011 61524	4 000.00	
D F 012 6411		4 000.00
D I 21 2135 68		20 200.00
D I 21 2152 OPNI	20 200.00	
R F 013 6419		10 114.00
RF 70 70688	10 114.00	

Questions diverses

Logemloiret.

Lors de la venue de Mr Hugues Saury, Mr le Maire a présenté les difficultés liées à la gestion des immeubles au centre bourg. Depuis plus de 8 ans, aucune location n'a été réalisé, ce qui entraine que les bâtiments se détériorent, que des loyers ne sont pas perçus régulièrement et que situé au centre bourg cela ne valorise pas le dynamisme du village. Une nouvelle proposition va être soumise à LogemLoiret.

Voisins vigilants.

Le conseil va reprendre ce dossier et recontacter la gendarmerie pour connaître les conditions de sa mise en place et reprendre contact avec les habitants déjà investit dans cette démarche sur plusieurs hameaux. Une réunion d'information sera nécessaire.

Plusieurs prestations pour l'entretien des espaces verts et des chemins et routes depuis le départ de notre employé communal.

Un salarié de Solidarité Emploi Gâtinais a nettoyé sur plusieurs jours, les deux cimetières et les allées.

L'entreprise Nature et Jardins a tondu l'ensemble des espaces sur la commune.

Et l'entreprise Doubre avec notre tracteur a nettoyé les chemins et bas-côté des routes. Si la prestation est satisfaisante nous externaliseront le nettoyage et l'entretien des routes et des chemins communaux.

Radar pédagogique :

Denis Salin présente la fabrication d'un socle pour maintenir le radar pédagogique et de le déplacer facilement sur la commune. Le devis s'élève à 306.23 TTC Nous pourrions faire la demande de subvention pour la sécurité de notre village.

Bouge En Loiret :

L'association propose une animation en juillet pour les enfants de 6/12 ans : ateliers le mardi et jeudi après-midi sur le thème du recyclage. Déjà plusieurs familles semblent intéressées. Il est demandé si une poubelle pourrait être installée sous le préau.

La séance est levée à 21h15